## UCLouvain

lcrim2106 2019

## Sociologie de la pénalité, de la peine et du contrôle social

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront-communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

4 crédits	30.0 h	Q2

Enseignants	Brion Fabienne ;Varga Réka (supplée Brion Fabienne) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours examine comment,  • au niveau macro-sociologique, divers auteurs majeurs ont pensé les relations entre formes et formations sociales, d'une part, et formes et formations pénales, d'autre part;  • au niveau méso-sociologique, divers auteurs majeurs ont pensé la prison, ses fonctions et ses effets, tout particulièrement pour les personnes privées de leur liberté.  Il présente et discute les théorisations et reprises théoriques, en les rapportant:  • au contexte dans lequel elles ont été formulées; • à la perspective théorique dans laquelle elles s'inscrivent; • aux recherches empiriques à partir desquelles elles ont été formulées, éprouvées et modifiées • aux applications auxquelles, le cas échéant, elles ont donné lieu.  La capacité de • formuler des hypothèses de recherche à partir des théories étudiées • mobiliser les théories étudiées pour problématiser une situation - mobiliser les outils et techniques d'analyse requis pour l'évaluation critique de la pénalité et de peines déterminées est stimulée dans le cadre de l'enseignement magistral.
Acquis d'apprentissage	Le cours vise à développer la formation sociologique des étudiants en leur proposant d'analyser les contributions de la sociologie à l'étude de la pénalité, de la peine et du contrôle social.  Trois objectifs plus spécifiques sont assignés au cours:  - Développer l'esprit critique des étudiants, notamment  - en situant la pénalité par rapport à d'autres dispositifs de régulation sociale;  - en développant la connaissance et la maîtrise des outils d'analyse requis pour l'évaluation critique de la pénalité et de peines déterminées  - en mettant en évidence les inférences qu'il est possible de tirer à partir de l'observation historique ou empirique de systèmes concrets de peines  - Développer leurs connaissances en matière de théories sociologiques de la pénalité et de la peine, ainsi que la compréhension des concepts et des propositions que ces théories énoncent et articulent;  - Leur apprendre à voir dans ces théories, concepts et propositions des outils utiles et perfectibles et à les mobiliser dans un usage pratique, scientifique ou politique.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.  Examen écrit (QCM + 2 questions ouvertes)
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Cours ex cathedra . La présence à tous les cours est requise.
Contenu	Le cours s'organise autour de la présentation des théories de la pénalité et des peines développées par : (1) Emile Durhkeim, Goerg rusche and Otto Kirchheimer, Michel Foucault

## Université catholique de Louvain - Sociologie de la pénalité, de la peine et du contrôle social - cours-2019-lcrim2106

	(2) Donald Clemmer, Gresham Sykes, Erving Goffman, Phil Zimbardo.  Des études contemporaines retravaillant les oeuvres léguées par ces théoriciens seront présentées et discutées.
Ressources en ligne	Portefeuille de lectures sur Moodle
Faculté ou entité en charge:	ECRI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)						
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage		
Master [120] en sociologie	SOC2M	5		Q		
Master [120] en criminologie	CRIM2M	4		•		
Master [120] en anthropologie	ANTR2M	4		•		
Bachelier en sociologie et anthropologie	SOCA1BA	4		Q		